

FICHE SYNTHÈSE : COMMENT ELABORER UN BUDGET PARTICIPATIF PAR ET POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ ?

DÉFINITION

Un budget participatif est généralement une partie du budget d'investissement d'une collectivité ou d'un établissement public allouée aux agents pour leur permettre de s'investir dans un projet commun.

OBJECTIFS

Ce dispositif permet de mettre en place des projets issus de propositions directes des agents d'une collectivité ou d'un établissement public pour leur permettre de les réaliser concrètement à l'aide d'un montant alloué par la collectivité ou par l'établissement public.

COMMENT LE METTRE EN PLACE ?

Pour lancer un budget participatif, plusieurs questions sont à se poser en amont :

Quels sont le territoire et le public concernés ?

Quelle est la temporalité de chaque phase ?

Quel est le budget attribué ?

Qui décide et débloque le budget ?

Quelle place est laissée aux agents dans les différentes étapes de la démarche ?

Comment articuler la plateforme du budget participatif et les démarches de terrain ?

A quels types de projets est destinée l'enveloppe budgétaire ?

Une fois ces réponses établies, pour lancer le budget participatif, 3 points sont importants :

La communication

La constitution du dossier de candidature

La constitution du jury

ETAPES DU BUDGET PARTICIPATIF

Un budget participatif comporte 5 étapes :

01

Le dépôt des idées

Via un dossier de candidature avec mentions des critères préalablement choisis

02

L'analyse de faisabilité

Via un jury et des passages d'analyse

03

Le vote

Mise en ligne des projets retenus et leur visibilité par toutes et tous

04

L'annonce des lauréats

Organiser un événement, le rendre visible

05

La réalisation des projets

Cadrer, phaser, promouvoir la réalisation par le biais d'un événement

EN SAVOIR PLUS

01

Le dépôt des idées par les agents signe le lancement du budget participatif.

Pensez à les informer en amont du **fonctionnement d'un budget participatif**, des **modalités de participation**, des **objectifs de la phase** ou encore de la **durée** de cette dernière. Afin de laisser le temps aux participants de mûrir leur projet et de le soumettre, il est recommandé de consacrer **1 à 2 mois** aux dépôts des idées.

02

Analysez la faisabilité de chacune des idées déposées au regard de ce qu'il est possible de faire sur les plans **techniques, budgétaires, ou réglementaires**, à l'aide d'un Jury, préalablement composé par vos soins. Exigez que les agents travaillent en transversalité.

En considérant l'ampleur de la tâche et l'impact qu'elle aura pour la suite de la démarche, n'hésitez pas à accorder **3 à 4 mois** pour vous concentrer sur l'analyse.

03

Voter pour les projets est sûrement l'étape la plus **emblématique** et la plus **attendue** du budget participatif. Afin de laisser suffisamment de temps aux participants pour faire leur choix et valider leur vote, consacrez **1 à 2 mois à cette phase**.

04

L'**annonce des projets lauréats** marque en partie la fin du budget participatif.

05

La réalisation des projets lauréats de votre budget participatif fait partie intégrante de la démarche et doit **être tenue dans les délais impartis**.

Le budget participatif est un bon moyen d'intégrer les agents dans un projet auquel ils peuvent contribuer pleinement du début à la fin. La réalisation de ces projets est porteuse d'une **cohésion**, d'un **sentiment d'appartenance** et **fedère la volonté de s'impliquer** en tant qu'agent pour son établissement.

Les thématiques abordées peuvent être diverses et toucher des enjeux différents, qu'ils soient sociaux, urbains, écologique, éducatifs, etc...